

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

---

## Délibération 2017 - 114 du 26 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi 26 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 18 septembre 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER - J LECERF - D. LEVESQUE – N. BOUBET - V. HERMANT – F. LETURCQ – M. GORGUET .

MM. G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – J. MAURER – B. CAILLE - C. TABARY – J.N. MENAGE – M. REBOUT – D. TABARY – F. DIART - L. ANTINORI – J L TABARY - G. TRANNIN – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS.

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par à B. SEGERS,  
M. B. CAILLE, absent et excusé, a été suppléé par à Mme G. THUEUX,  
M J L TABARY, absent et excusé a été suppléé par M F DERUE,  
M B HIEZ, absent et excusé a été suppléé par M Ch DESCAMPS,  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par à M. D. PORET,  
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé a été suppléé par Mr J.P. LEBRET,

Mme C DUMORTIER, absente et excusée, a donné pouvoir à M Y. BONNERRE,  
Mme J. LECERF, absente et excusée, a donné pouvoir à M E. LEFEBVRE,  
Mme D. LEVESQUE, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme C. MEGRET,  
Mme N. BOUBET, absente et excusée a donné pouvoir à M G. DUE,  
Mr J MAURER, absent et excusé, a donné pouvoir à M J.J. COTTEL,  
M. M. REBOUT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. GUIDEZ,

### Objet : Service Dév. Eco - Renouvellement bail commercial cellule Auto-Ecole Michel.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté le rôle économique de l'intercommunalité et notamment la capacité de l'intercommunalité d'accueillir dans des bâtiments dont elle est propriétaire des acteurs économiques.

Monsieur le Président rappelle l'occupation par l'auto-école Michel d'une cellule commerciale située 38 rue du Pont à CROISILLES.

Monsieur le Président précise que le bail d'occupation souscrit par cette entreprise auprès de l'intercommunalité du Sud Arrageois pour une période de 9 ans est arrivé à terme le 31 janvier 2017.

Les gérants de l'auto-école Michel, dont le siège social est à Arras, ont manifesté leur souhait de conserver leur antenne sur CROISILLES et de renouveler leur bail pour une nouvelle période de 9 ans.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté de délibérer favorablement sur ce renouvellement de bail pour l'auto-école Michel et donne lecture de la proposition de bail en précisant les modifications apportées au loyer qui s'élève à la somme de 387.44 € HT soit un loyer annuel de 4 649.28 € HT. Monsieur le Président précise également la modification apportée à la révision de ce loyer en adoptant à compter de la date du renouvellement de ce bail l'indice de révision des loyers commerciaux (valeur 3<sup>e</sup> trimestre 2016).

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le renouvellement et les conditions de renouvellement du bail d'occupation des locaux de la cellule commerciale de la collectivité située 38 rue du Pont à CROISILLES avec l'auto-école Michel pour une nouvelle période de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2017,
- d'approuver le montant du loyer annuel de cette cellule fixé à la somme de 4 649.28 € HT (TVA et charges en supplément).
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce bail d'occupation,
- d'annexer à la présente délibération le document de bail,
- de faire recette des loyers et charges dus par l'auto-école Michel dans le cadre des différents budgets annexes Développement Economique de la collectivité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 26 septembre 2017 et transmission  
en Préfecture le 26 septembre 2017.*

Le Président



**2017-114 du 26/09/2017**

*Dév. Eco. – Renouvellement Bail Commercial  
Cellule Auto-Ecole MICHEL.*

Le Président,



Jean-Jacques COTTE

